

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION COMPLEMENTAIRE DU 7 AVRIL 2022

L'élection complémentaire des membres du Conseil de l'Ordre des masseurs kinésithérapeutes de Corse du Sud s'est achevé le 7 avril 2022.

1. Rappel du nombre de sièges à pourvoir :

Collège des Libéraux : 3 membres titulaires
3 membres suppléants

2. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 heures.

Election du bureau de dépouillement

Conformément à l'article 33 du règlement électoral, une heure avant la clôture du scrutin (07 avril 2022 à 13h), Monsieur BERNARD, président du Conseil du CDO2A, a invité les électeurs présents à désigner parmi eux, un bureau de dépouillement composé d'un président de 2 scrutateurs et d'un suppléant.

Ont été élus :

- Madame Gabrielle VUILLAUME en qualité de présidente du bureau de dépouillement
- Gérard MONDOLONI et François-Noël REGAZZACCI, Scrutateurs

3. Clôture du scrutin

- La clôture du scrutin a été annoncée par le président du bureau de dépouillement conformément aux indications figurant sur la convocation à 14h (article 36 du règlement électoral).

4. Enveloppes de vote

Monsieur BERNARD a, en ses mains, les enveloppes cachetées rassemblant l'ensemble des enveloppes de vote par correspondance ainsi que la liste des électeurs.

5. Dépouillement

Le dépouillement a eu lieu sans désenvelopper en séance publique.

Puis il a été procédé au dépouillement.

6. Résultats

